



FRANSYLVA

FORESTIERS SYLVICULTEURS

Bouches du Rhône

La doctrine du Syndicat

Édition 2022



Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents au
service des générations futures

Syndicat des Propriétaires Forestiers des Bouches-du-Rhône



Le Syndicat des Propriétaires Forestiers des Bouches-du-Rhône regroupe **600 propriétaires** du département pour une surface de **20 000 ha** soit le tiers des surfaces boisées de notre département

Comme tout syndicat notre mission première est de défendre les intérêts de nos adhérents, mais nous avons aussi pour mission d'être leurs représentants auprès des différentes institutions et collectivités qui ont une compétence forêt: l'état, les collectivités territoriales, les communes et intercommunalités (syndicats mixtes)

Le syndicat est également un lieu de réflexion sur le devenir et la gestion de nos espaces. Suite à nos différentes actions nous avons établi une doctrine relative aux sujets de la forêt qui font débats.



*Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents au
service des générations futures*

Syndicat des Propriétaires Forestiers des Bouches du Rhône

La doctrine du Syndicat

Avant toute chose...

nous devons nous positionner comme
des défenseurs de l'environnement



- Nous voulons, tout comme les associations écologistes, défendre la nature
- Gestionnaires des espaces naturels, nous sommes, tout autant qu'elles, en position d'agir
- Si tant de sites d'intérêt écologique ont été inventoriés, c'est que nous avons su en préserver la biodiversité jusqu'à ce jour

**Nous sommes les véritables acteurs de
la protection de l'environnement**

**Avec 3,5 Millions de Forestiers Privés, nous serons demain
le premier mouvement écologiste de France**

La doctrine du Syndicat

N'oublions pas que...

La meilleure des **protections incendie** est
la bonne gestion de nos forêts

Forêt exploitée : diminution de la biomasse au sol



Forêt vulnérable

- Nous avons réalisé un document sur les équipements DFCI, avec des préconisations précises
- Mais il y a bien d'autres questions:
 - L'accent doit-il être mis sur les moyens de défense?
 - La prévention existe-t-elle sur le long terme?
 - Le risque incendie est-il pris en compte PSG?
 - Quelles règles pour les Scot et les PLU (lisières)
 - ou encore...
 - Calculera-t-on un jour le coût global réel de l'incendie?
 - **A moyens identiques, l'investissement dans la gestion durable de la forêt n'est-il pas préférable?**



La doctrine du Syndicat

Il nous faut maîtriser...

l'urbanisme:

(1/2)

Concilier habitat et espaces naturels



Image © 2014 Aerodata International Surveys
© 2014 Google

Google earth

A l'origine, les noyaux villageois étaient séparés de la forêt par une couronne de terres agricoles.

En s'étalant, l'urbanisation a consommé les terres agricoles, ... tandis que, colonisant les déprises, la forêt se rapprochait.

Il faut retrouver une interface entre forêt et habitat.

- Malgré la loi SRU (= reconstruire la ville sur la ville),
- La consommation d'espace (zones NB et mitage) continue dans bien des PLU...
- L'habitat en forêt reste pour autant garant d'une bonne gestion, **dès lors qu'il y a un lien d'activité direct.**
- Les règles d'urbanisme ne doivent pas se substituer au code forestier, mais elles peuvent les compléter,

La Communauté du Pays d'Aix avait édité un Guide technique « gestion Forestière et Urbanisme » à l'attention des élus et de leurs services.



La doctrine du Syndicat

Il est nécessaire de maîtriser... l'urbanisme: (2/2)

Composer habitat et espaces naturels

Une application sincère et équilibrée de la loi SRU et de la LOF suppose

- > la prise en compte dans les diagnostics (PADD) puis les documents d'urbanisme (PLU), des trois fonctions de la forêt
- > la possibilité d'y réaliser les infrastructures et équipements nécessaires à la satisfaction de ces trois finalités

et pour cela...

- > **que les urbanistes aient des connaissances forestières**
(ils dessinent un espace à 85% naturel et à 15% urbain, et ne connaissent que ce dernier)
- > **que soit repensées les notions de droit et d'affectation des sols**

Il s'agit là de réflexions majeures pour les forestiers, mais non abouties...

Les trois Fonctions de la forêt: L.O.F de 2001

Fonction de production



Fonction environnementale



Fonction sociale



La doctrine du Syndicat

Il nous faut encourager...

la mise en œuvre des OLD
sans faille, et avec discernement

- Elles ont donné des résultats très significatifs
- surtout depuis que les Collectivités donnent l'exemple

Nous devons les respecter et faire respecter

C'est la contrepartie normale du choix de vivre en forêt

Cependant,

- C'est une réglementation urbaine visant essentiellement la protection des constructions et des personnes
- C'est une démarche faite au regard de l'urbanisation et non de la forêt

nous devons veiller aux excès éventuels (ex: 50 ? 100 m?)

nous pensons qu'elles pourraient être modulées selon qu'elles s'appliquent à des espaces urbains ou en zone naturelle durablement gérée.

Il existe d'autres solutions à promouvoir, comme **l'auto protection des bâtiments**





la forêt se referme sur le chemin:
danger



Un chemin bien débroussaillé: sécurité

La doctrine du Syndicat

Il nous faut maîtriser...

**l' accès et la fréquentation ou
« Présence et conventionnement »**

- Un groupe de travail a réfléchi sur ce thème
- **Deux aspects: -la gêne et les dégâts,
-la responsabilité du propriétaire**
- **Aucune disposition juridique ne punit l' accès à pied**
sur les chemins, car il n' y a pas atteinte au droit de (*jouir librement de sa*) propriété.
- **Tout autre usage peut être interdit ou limité.**
- **Informé** (panneaux), **gardienner**, **dissuader** sont, à défaut de clôture, les voies les meilleures pour celui qui souhaite interdire l' accès.
- Une autre posture est d' **admettre une fréquentation maîtrisée:**
le **conventionnement** permet de maîtriser le flot, et de limiter la responsabilité. Trop peu développé, il doit être encouragé.



Une forêt privée ouverte au public , ça existe aussi !!!!!



La doctrine du Syndicat

Il nous faut réhabiliter...

**la production de bois,
matériau écologique par excellence**

Sans rival : 100% naturel, 100% renouvelable

- **Depuis 70 ans** on a récolté du bois à défaut d'avoir fait de la sylviculture.
- **Aujourd'hui**, la demande en bois s'amplifie les constructions en bois se développent et, dans notre région, deux projets de centrales thermiques biomasse consomment du bois issus de nos forêts, la technique de l'arbre entier qui permet d'éviter les rémanents doit se développer.
- **Demain**, avec les prélèvements qui seront nécessaires (plusieurs centaines de milliers de tonnes), que deviendront nos forêts s'il n'y a pas une véritable sylviculture? Nous pensons à reconstituer nos forêts, la régénération naturelle est une bonne solution mais qui nécessite quelques travaux d'accompagnement.
- **Ne pas tenir compte de cette évolution serait gravement dommageable pour la pérennité de nos espaces naturels.**

- **La réhabilitation du Pin d'Alep est aussi un véritable enjeu**
 - prétendre se débarrasser de cette espèce pionnière serait absurde
 - il a connu des emplois tout à fait honorables
 - l'évolution du contexte lui est favorable



Régénération de pin d'alep sur sol ayant été broyé

Utilisation traditionnelle du pin d'alep

La réhabilitation du pin d'alep est en route

Poutres



Sa certification pour devenir du **bois construction** est une réalité depuis le 14 avril 2018 il est intégré dans la norme NF B 52 001



BARRIÈRE



Le Grand Site Sainte Victoire a réalisé du mobilier urbain et du mobilier d'intérieur en pin d'alep.
L'Agglo Aubagne-Garlaban aussi.....

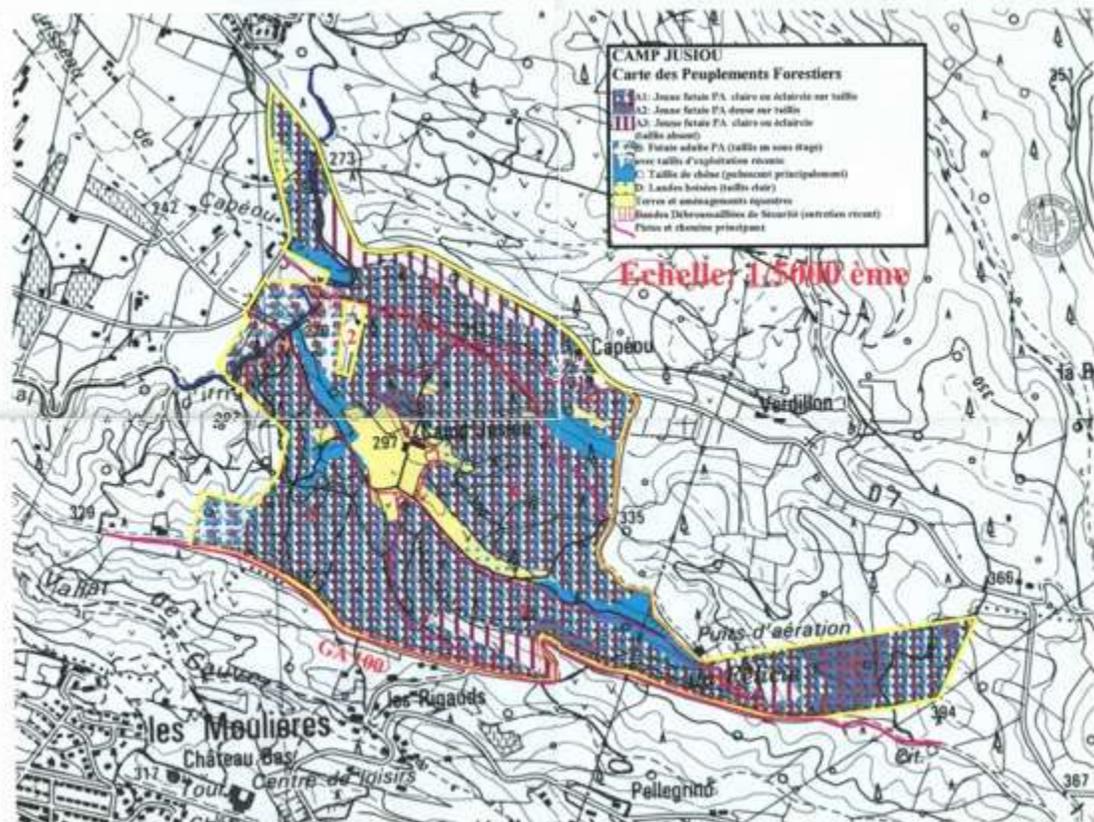


EQUIPEMENT DE LOISIRS

Enfustages



Produire du bois commence par la gestion de sa forêt,
le **Plan Simple de Gestion** est obligatoire pour les forêts de 25ha et +
(volontaire pour les + de 10Ha),
il existe aussi un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles
pour tous les autres.....



Plan simple de Gestion , document graphique

L'exploitation Forestière c'est couper du bois , c'est aussi le débarder et le transporter, **ce devrait être aussi , le trier** afin de classer les différentes qualités de bois suivant leurs usages: bois d'œuvre, bois industrie, bois énergie.....



La doctrine du Syndicat

Il nous faut redécouvrir...

les rémanents
déchets ou richesse?

- Laissés au sol, ils constituent une biomasse sensible au feu
- mais c' est un facteur favorable à la biodiversité et leur enlèvement systématique appauvrirait les sols



- Le broyage est encouragé dans un but de DFCI
- mais il devrait ,demain ,être remplacé par la technique de l'arbre entier

Elle permet de limiter les rémanent au sol et produit avec l'ensemble des houppiers un broyat utilisé dans les chaufferies ou les centrales thermiques de la région



- **Il faut ne pas perdre de vue:**
 - **cas des coupes:**
 - **le broyage n'est pas obligatoire**
 - **seul le démantèlement (brins < 2 m) est imposé par le code forestier**
 - **cas des OLD: broyage ou évacuation obligatoire,**

Nous pensons préférable de valoriser les rémanents :
« le bois énergie »

La doctrine du Syndicat

Il nous faut valoriser...

le bois énergie

La transition énergétique ?

- 4 kg de broyat de Pin d'Alep sont l'équivalent de 1 l de fuel.
- mais la filière est inorganisée face à une demande potentielle forte
- dans notre département, le seuil de rentabilité économique est élevé.

> Nous encourageons la production de plaquettes

L'arrivée de gros consommateurs est tout à la fois une chance et un danger pour nos forêts: sachons **mobiliser** le bois nécessaire et **en obtenir le vrai « prix de mon arbre »** pour mener les travaux sylvicoles permettant de renouveler et de préparer la forêt de demain.

> Nous appelons les Collectivités à:

- encourager la mise en place de chaudières bois et de mini-réseaux de chaleur,
- animer les territoires autour de la filière, et aider la création de sites de production et de stockage (circuits courts d'économie locale).

La doctrine du Syndicat

Il nous faut généraliser...

la certification PEFC
pour afficher notre gestion durable

- Modifier l' image du propriétaire forestier:
- Un gestionnaire responsable qui s' engage
- Qui donne confiance dans ses actes de gestion, dont les coupes, ...
- Qui participe à la vie économique locale
- Qui affiche clairement que cette forêt a un propriétaire, qui s' en occupe.

> Au delà de tout intérêt économique, PEFC nous aide !

Mais aussi:

- la certification devient progressivement la règle dans toutes les activités:

> Il est normal que la forêt ne soit pas en reste

- les grandes surfaces distribuent de plus en plus de produits bois certifiés
- les administrations n' utiliseront désormais que du papier certifié

> A terme, le bois non certifié ne trouvera plus preneur